

## DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse n° :

Date : 24 Mars 2025

Lieu : Addis-Abeba, Éthiopie



### **Nous devons faire davantage pour lever les obstacles auxquels se heurtent les agricultrices et nous attaquer aux inégalités structurelles profondément enracinées.**

Chaque saison de plantation, les femmes de nos villages se lèvent avant l'aube, les mains abîmées par des années de travail de la terre. Elles travaillent sans relâche sous le soleil brûlant, semant du maïs, du manioc, du millet perlé, du sorgho, des niébés ou des arachides. Pendant des décennies, elles ont suivi la même routine, espérant que cette fois-ci, la récolte sera différente, qu'elles gagneront enfin assez d'argent pour envoyer leurs enfants à l'université, réparer les toits qui fuient, ou au moins disposer d'un peu d'épargne pour les protéger des incertitudes de l'agriculture. Pourtant saison après saison, elles se retrouvent piégés dans un cycle de lutte, gagnant à peine de quoi survivre.

Les femmes paysannes ne sont pas seules. Dans une grande partie de l'Afrique, des millions de femmes travaillent dans des fermes qui rapportent peu, malgré leur immense contribution à la sécurité alimentaire. Alors qu'elles constituent l'épine dorsale de l'agriculture à petite échelle, elles restent les moins récompensées. Leurs efforts sont entravés par des intermédiaires qui les exploitent, des marchés instables, un accès limité au crédit et des politiques commerciales restrictives qui les empêchent de saisir des opportunités plus rentables. Récemment, des enquêtes menées par les médias ont mis en lumière ces difficultés. Un reportage de BBC News a mis en évidence des cas de harcèlement sexuel et de bas salaires subis par des femmes dans l'industrie floricole au Kenya, ce qui démontre la vulnérabilité des travailleuses agricoles. De même, The Guardian a fait état des efforts de la banque nationale de

gènes du Kenya pour conserver les semences indigènes, ce qui pourrait aider les femmes rurales à lutter contre l'insécurité alimentaire et le changement climatique.

Le Dr Ibrahim Assane Mayaki est l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour les systèmes alimentaires observe que dans le cas de nombreux petits agriculteurs, le trajet entre la ferme et le marché comporte de nombreux intermédiaires qui fixent les prix à leur avantage. Ces intermédiaires achètent les produits à des prix dérisoires, pour les revendre à des prix nettement plus élevés, ne laissant aux agriculteurs que de maigres revenus. Souvent privées d'accès direct aux marchés, les agricultrices se retrouvent à la merci de ces courtiers qui contrôlent les chaînes d'approvisionnement.

Des études indiquent que les intermédiaires sous-payent les agricultrices rurales de 30 à 50 % en dessous de la valeur du marché, les maintenant ainsi dans une situation de vulnérabilité économique. En plus de l'exploitation du marché, les femmes rurales ont du mal à accéder à un soutien financier pour développer leurs exploitations. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) les femmes reçoivent moins de 10 % des crédits agricoles disponibles, ce qui limite leur capacité à acheter des semences, des engrais, des pesticides et des équipements d'irrigation de haute qualité. Le manque de garanties, les politiques bancaires restrictives et l'analphabétisme financier les empêchent encore davantage d'obtenir des financements, ce qui se traduit par des rendements plus faibles et une mauvaise qualité des récoltes.

La propriété foncière représente un autre obstacle majeur. Nombreuses sont les communautés rurales où les lois sur l'héritage foncier et les normes culturelles favorisent les hommes, laissant aux femmes le soin de cultiver des terres empruntées ou louées. Selon certaines études, seulement 15 % des femmes d'Afrique subsaharienne sont propriétaires de leurs terres, ce qui réduit leur capacité à obtenir des prêts pour développer leur activité. Ce manque de propriété décourage les investissements à long terme dans l'amélioration des sols et les innovations visant à accroître la productivité, ce qui maintient les femmes dans l'agriculture de subsistance. L'instabilité des marchés aggrave encore ces problèmes. Dépourvues de contrôles fiables des prix, les femmes vivant en milieu rural sont souvent obligées de vendre leurs produits à bas prix pour éviter les pertes après récolte. L'absence d'installations de stockage et de liens avec les marchés exacerbe ce problème, les estimations des pertes après récolte s'élevant à 30-40 % en Afrique subsaharienne.

Malgré leur prédominance dans le commerce transfrontalier informel en Afrique, où elles représentent 70 % des commerçants dans certaines régions, les femmes sont confrontées à des obstacles bureaucratiques, à des droits de douane élevés, à la corruption aux postes frontières et à un manque de sensibilisation aux politiques commerciales. De nombreux marchés à forte valeur ajoutée exigent des certifications, des emballages et une logistique, autant de facteurs qui nécessitent des investissements financiers que les femmes des zones rurales n'ont souvent pas. Sans

capital, elles restent cantonnées aux marchés locaux où la concurrence est forte et les bénéfiques moindres.

Relever ces défis nécessite une approche multidimensionnelle. Ainsi, les agricultrices doivent créer des coopératives ou y adhérer, ce qui peut les aider à négocier collectivement de meilleurs prix, à bénéficier de remises sur les achats en gros d'intrants et à éliminer les intermédiaires qui les exploitent. Par ailleurs, les coopératives devraient développer des places de marché numériques et des plateformes de commerce mobile où les femmes peuvent entrer directement en contact avec les acheteurs, ce qui garantit des prix plus équitables. De leur côté, les gouvernements, les ONG et les institutions financières doivent concevoir des facilités de crédit adaptées aux femmes, notamment des prêts sans garantie et des programmes de microfinance spécialement conçus pour les agricultrices. Étendre les services bancaires mobiles et les portefeuilles numériques aux zones rurales peut faciliter les transactions et l'épargne. De plus, des formations financières devraient être mises en place pour aider les femmes à comprendre la gestion budgétaire, la gestion du crédit et les stratégies d'investissement.

Les réformes juridiques qui favorisent l'égalité des droits de propriété foncière pour les femmes sont cruciales. Les efforts de plaidoyer devraient se concentrer sur la garantie que les lois sur l'héritage sont équitables et que les agricultrices disposent d'un régime foncier sûr, leur permettant d'investir à long terme dans leurs exploitations. Les gouvernements et les acteurs du secteur privé devraient investir dans des systèmes de marché structurés, notamment des marchés de producteurs, des plateformes commerciales numériques et des installations d'entreposage frigorifique. La participation aux expositions agricoles régionales et aux foires commerciales devrait également être encouragée afin de mettre les femmes rurales en contact avec des marchés plus importants. Les initiatives d'agriculture contractuelle, dans le cadre desquelles les entreprises agroalimentaires s'engagent directement avec les agricultrices, peuvent garantir des prix équitables et la sécurité du marché.

Dans le but d'accroître les opportunités commerciales transfrontalières, il convient de simplifier les réglementations commerciales et de proposer des formations sur les politiques commerciales et les procédures d'exportation. L'installation de bureaux de facilitation du commerce transfrontalier peut offrir des conseils et une protection contre l'exploitation aux frontières. Il convient également de conclure des accords commerciaux préférentiels pour les petites commerçantes afin d'améliorer leur compétitivité sur les marchés étrangers. Seules 5 % des agricultrices reçoivent actuellement une formation agricole. Il est nécessaire que les gouvernements développent des programmes de vulgarisation agricole destinés aux femmes, en tirant parti des applications mobiles et de la formation par radio pour atteindre les zones reculées. L'apprentissage entre pairs et les programmes de mentorat peuvent également permettre de diffuser les bonnes pratiques, les techniques agricoles

innovantes et l'agriculture intelligente face au climat afin d'améliorer la productivité et la résilience face au changement climatique.

Les défis rencontrés par les agricultrices rurales sont profondément ancrés dans les inégalités structurelles, sans pour autant être insurmontables. Avec des interventions ciblées en matière d'inclusion financière, de sociétés coopératives, d'accès au marché, de formation et de politiques commerciales, les femmes peuvent briser le cycle de l'exploitation et de la pauvreté. Il existe des exemples de ce qui se passe lorsque les femmes dans l'agriculture sont accompagnées. Au Botswana, Mavis Nduchwa, fondatrice de Chabana Farms, a réussi à intégrer les technologies modernes dans l'agriculture, en produisant de la volaille et des cultures biologiques tout en encourageant davantage de femmes à se lancer dans l'agroalimentaire. Dans le même temps, à travers le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et la République démocratique du Congo, l'initiative Kahawa 1893 de Margaret Nyamumbo a créé une chaîne d'approvisionnement durable en café qui garantit une rémunération équitable aux agricultrices, en tirant parti du soutien direct des consommateurs grâce à des systèmes de basculement numériques.

C'est en mettant en œuvre des politiques durables, en renforçant l'accès au crédit et en assurant une meilleure intégration au marché que nous pourrions transformer le secteur agricole africain. L'autonomisation des agricultrices rurales n'est pas seulement une question de sécurité alimentaire, mais aussi de justice économique, d'équité sociale et de libération du plein potentiel de l'économie agricole Africaine.

**Contact Media :**

**Mme Doreen Apollos** | Direction de l'Information et de la Communication | Commission de l'Union africaine | Email : [ApollosD@africa-union.org](mailto:ApollosD@africa-union.org)

**M. Molalet Tsedeke** | Direction de l'information et de la communication | Commission de l'Union africaine | Tél. : +251 115 517 700 | E-mail: [Molalett@africa-union.org](mailto:Molalett@africa-union.org) | Addis-Abeba, Ethiopie.

**Direction de l'information et de la communication**, Commission de l'Union africaine | **Courriel** : [DIC@africa-union.org](mailto:DIC@africa-union.org)

**Site Web** : [au.int](http://au.int) | Addis-Abeba, Éthiopie | Suivez-nous : Facebook | Sur Twitter | Sur Instagram | Youtube